

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

REUNION PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h50'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 30 avril 2015 ouverte et passe la parole aux Chefs de groupe.

M. BERGEN, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. BERGEN.- M. RASSAA arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Mme MAQUINET, M. CLOSE-LECOCQ arrivera en retard

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.-. M. MATHY et M. VALKENERS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- M. ZACHARIAS

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, un exemplaire relié du nouveau Règlement d'ordre intérieur du Conseil provincial que notre Assemblée adoptée le mois passé et qui a été approuvé par la Tutelle en date du 27 avril 2015 ainsi qu'un exemplaire de l'ouvrage consacré aux 17 Gouverneurs de la Province de Liège depuis 1830 à nos jours.

Ce bel ouvrage, qui vous est offert avec les compliments de Monsieur le Gouverneur, est une œuvre collective élaborée sous la direction de Monsieur Philippe RAHXON. Il associe des historiens chevronnés et des jeunes auteurs et s'inscrit dans une démarche à la fois historique et mémorielle : ce que les Gouverneurs ont fait, les marques qu'ils ont laissées, les traces de leur mémoire dans l'environnement liégeois. Je vous en souhaite une agréable lecture.

Enfin, je vous rappelle qu'au terme de la séance publique de ce jour, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur un dossier.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015. Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V. Eloge funèbre de M. Fredy BERNARD, ancien Conseiller provincial

M. LE PRESIDENT.- Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Il est de mon devoir d'évoquer aujourd'hui la mémoire de Monsieur Fredy BERNARD, ancien Conseiller provincial.

Né à Liège en 1930, Fredy BERNARD est décédé le 26 mars dernier, à l'âge de 85 ans.

Il a été élu Conseiller provincial communiste en 1965 par le District de Saint-Nicolas et a siégé sur nos bancs jusqu'en 1968.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Tout en exerçant le métier de carrossier, il était également actif sur le plan communal en tant que Conseiller communal de la Ville de Seraing.

Au nom de notre Assemblée, j'ai adressé un message de sympathie et de condoléances à sa famille.

Je vous demande de vous recueillir quelques instants en sa mémoire.

(Minutes de silence)

VI. Communication de M. Michel FORET, Gouverneur.

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour, je passe la parole à M. le Gouverneur Michel FORET pour une communication. Vous avez la parole Monsieur le Gouverneur.

M. FORET, Gouverneur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Député provincial – Président, Madame et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux.

En vertu de l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 fixant le statut des gouverneurs de Province, le gouverneur est nommé par arrêté motivé du Gouvernement wallon, sur avis conforme du Conseil des Ministres.

Ce même arrêté prévoit, en son article 56, que le gouverneur est mis d'office à la retraite et admis à faire valoir ses droits à la pension à l'âge de 65 ans. Toutefois, le gouverneur nommé avant l'entrée en vigueur de cet arrêté, conserve à titre individuel la faculté d'exercer ses activités jusqu'à l'âge de 67 ans.

En province de Liège, en ce qui me concerne, je suis Gouverneur de la province de Liège depuis le 1^{er} octobre 2004, et j'ai atteint l'âge de 67 ans révolus le 19 avril 2015.

Je suis donc normalement admis à faire valoir mes droits à la pension à partir, ironie du sort, de demain 1^{er} mai 2015, jour de la fête du travail.

Mais en l'absence de nomination d'un successeur et en application de l'arrêté royal du 12 mai 1927 relatif à l'âge de la mise à la retraite des fonctionnaires, employés et gens de service des administrations de l'Etat et en vertu du principe de continuité du service public, avec mon accord, le Gouvernement wallon a décidé ce matin de prolonger mes fonctions de Gouverneur de la province de Liège jusqu'au 30 juin 2015.

J'ai bien conscience que ce n'est pas vraiment un scoop, que c'est plutôt du domaine du secret de polichinelle mais je me devais prioritairement de vous en informer. Donc, je vous remercie de bien vouloir encore m'accepter comme un de vos partenaires pour 2 mois encore. Merci beaucoup et pour ma part, je serai toujours heureux évidemment de travailler avec vous.

M. LE PRESIDENT.- C'est évidemment avec beaucoup de plaisir Monsieur le Gouverneur.

VII. Point en urgence

M. LE PRESIDENT.- Avant d'aborder les points traditionnels de notre ordre du jour, je vous informe que j'ai été saisi d'une demande d'inscription d'un point en urgence.

Il s'agit d'une motion visant à garantir l'avenir de Liège Airport. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil ce jour et le texte, repris sous la référence 14-15/251 a été déposé sur vos bancs.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est POUR l'adoption de cette motion ? PS, MR, CDH-CSP

Qui est CONTRE ?

Qui S'ABSTIENT ? Ecolo, PTB+.

Le Conseil adopte ladite motion.

VIII. Question d'actualité et question écrite

Document 14-15/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'entretien du terrain en herbe du site de Naimette-Xhovémont .

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs le texte de cette question d'actualité. J'invite son auteur, Monsieur Pierre ERLER à venir la développer à la tribune.

M. ERLER, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs le Députés provinciaux, Chers Collègues, Madame la Directrice générale provinciale.

En juillet dernier, j'ai eu le plaisir d'assister au meeting international d'athlétisme organisé à Naimette-Xhovémont. Très belle soirée, public présent en masse, enthousiaste, exploits sportifs, tout était au rendez-vous pour faire de cette soirée un succès. De plus, dans une infrastructure provinciale en parfait état. Particulièrement le terrain en herbe dont l'entretien et l'ensemencement incombent à la Province de Liège.

Pour prévoir l'édition 2015 de ce meeting et la saison de rugby 2015-2016, les Services techniques viennent de commencer les travaux habituels sur le terrain dont l'ensemencement est prévu le 18 mai comme chaque année.

Malheureusement, il semblerait que la terre déversée sur le terrain ne corresponde pas du tout à ce qu'on est en droit d'attendre au point de vue qualité pour un entretien nécessaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

En effet cette terre contient des pierres et des morceaux de verre, ce qui n'est pas tout à fait propice, vous en conviendrez, à la pratique sportive. Un membre du club d'athlétisme aurait d'ailleurs été blessé lors du constat de l'état de la terre déversée et j'ajoute que les parents amenant leurs enfants aux entraînements sont inquiets et préoccupés pour la sécurité de leurs enfants et ne comprennent pas la légèreté de la Province dans cette affaire.

Les responsables du club de rugby ont par ailleurs été très mal accueillis, en termes peu sympathiques, lorsqu'ils ont fait remarquer cet état de fait. Il semblerait qu'il ne soit pas prévu de remédier à cette situation. Ce que j'ai du mal à croire d'ailleurs.

Monsieur le Député, plusieurs questions se posent. Au-delà du côté peu cordial réservé aux membres du club de rugby, quel contrôle a-t-on opéré à la réception de la terre commandée ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour remédier à cette situation ? Quel sera l'impact financier de cette opération pour la Province de Liège ? Les clubs de rugby et d'athlétisme qui utilisent cette infrastructure sportive ne pourraient-ils réclamer des dommages et intérêts à la Province de Liège ?

J'ajoute enfin que le club de rugby qui recevait dimanche dernier le club de Reims a dû prévoir en extrême urgence l'organisation de cette rencontre à Seraing.

Avec cette opération manquée, Monsieur le Député, l'image de marque de la Province de Liège, Province amie des sportifs faut-il le rappeler, vient d'être sérieusement écornée.

Merci de répondre à ces questions et surtout d'agir au plus vite dans l'intérêt des sportifs liégeois. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne la parole à M. Robert MEUREAU pour la réponse du Collège. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Cher Pierre, c'est le cas de le dire hein !

(Rires)

J'ai découvert le problème lundi, après la Commission et le hasard des choses faisait que nous avions un point à l'ordre du jour qui concernait singulièrement le Meeting International donc, évidemment que ce Meeting sera reproduit et évidemment que tout sera fait pour qu'il le soit dans les meilleures conditions.

Quand j'entends la question on s'en était parlé justement lundi, je pense qu'il faut remettre les choses à leurs niveaux. Sur le plan humain et par exemple les contacts qui ont pu avoir lieu entre des parents, des membres du club de rugby et l'administration, les cloches ne sonnent pas toutes de la même manière et comme dans tout rapport humain, il y a évidemment à mesurer un petit peu les choses. En tous cas, rappel a été fait évidemment pour ce qui est, de notre côté, obligations de service public, de recevoir chacun dans les mêmes conditions, pour autant qu'il ou qu'elle soit respectueuse du personnel également.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Pour remettre maintenant les choses à leur niveau, il faut savoir que la Province de Liège est emphytéote par rapport à ce bien, qu'elle prend en charge non seulement l'entretien du terrain de sport mais l'ensemble des infrastructures et que souvent elle doit rappeler à certains occupants de respecter ces infrastructures. Donc, là aussi il faudra que chacun comprenne ses droits et ses devoirs.

Il y a accords conventionnels, non seulement en termes de gestion de cafétéria mais aussi en termes d'occupations des lieux, que ce soit par le Royal Football Club Liégeois, section rugby ou section athlétisme.

J'en viens maintenant sur le concret des questions qui sont posées : contrôle opéré à la réception de la terre commandée. Effectivement, comme chaque fois, cette terre a été commandée, cela s'appelle de la terre de campine, et elle a été commandée pour combler certaines imperfections du sol donc, pour boucher des trous pour faire simple et elle a été utilisée sur un maximum de 15 % de la surface du terrain.

Donc, au moment de sa livraison et bien le tas ne comportait pas de manière visible des déchets, que ce soit des cailloux ou des morceaux de verres, voire même des morceaux de métal, c'est important, on m'en a rapporté l'un ou l'autre pour que je me rende compte du problème.

C'est fourni régulièrement, et régulièrement sans problème de qualité. Maintenant, la terre en question, les Services me disent qu'ils ont épandu avec un matériel qui ne permet pas de contrôler évidemment ce qui est déversé à ce moment là et on peut, peut être, reconnaître qu'il y avait un défaut de qualité de terre. Donc, à l'aspect de la livraison pas possible. Les Services me disent on se plaindra au niveau de l'organe du privé qui a fait la livraison bien entendu, et s'il devait y avoir au moins des dommages financiers et bien on lui demanderait une compensation évidemment au niveau de la facturation.

Maintenant ça, c'est me dit-on, l'aspect exogène du problème et éventuel, qui n'est pas encore prouvé. Par contre, depuis le 30 juin 2014, il y a une législation wallonne qui empêche, comme chacun le sait, c'est dans tous les journaux au niveau des communes, etc, qui empêche le désherbage, enlever les mauvaises herbes, avec les pesticides et donc, il faut trouver une alternative. La première alternative qui a été utilisée et elle n'a pas été utilisée qu'à la Province, elle l'est sur un nombre incalculable de terrains de football, c'est le désherbage mécanique.

Pour faire simple, on a hersé le terrain. Herser le terrain ça fait quoi ? Ca fait ressortir les pierres, les détritiques qui peuvent avoir été dans le sol auparavant, voire perdus, c'est pour ça que je parlais de morceaux de métal, ce sont des morceaux de métaux qui sont utilisés pour le serrage ou la fixation de matériel en matière d'athlétisme.

Pour ce qui est des pierres qui remontent, il faut se souvenir que Naimette-Xhovémont, c'est un ancien charbonnage donc, voilà un petit peu les problèmes. Donc là, maintenant et je me rappelle ici avec mon collègue d'ailleurs qu'un marché a été utilisé pour l'acquisition, un marché stock, pour l'acquisition de matériel de désherbage thermique et à l'avenir évidemment, c'est ça qui sera utilisé majoritairement sur le site de Naimette.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Quelles sont les mesures qui ont été prises immédiatement ? Déjà pour le week-end dernier 3 ouvriers ont passé une journée entière à ramasser ce qui était visible. Le problème a été connu à l'issue du week-end en tous cas dans notre cas, et 7 agents provinciaux auront passé toute cette journée-ci plus celle d'hier pour ratisser, carrément mais ratisser soit avec un râteau, soit à la main, un maximum de ces objets dangereux.

Voilà, donc je vous ai répondu pour l'immédiat, je vous ai dit comment on avait procédé et comment on procédera à l'avenir pour ce qui est de l'impact financier, je vous dis, on n'a pas dû louer de matériel pour pouvoir enlever ces pierres parce qu'autrement, c'était un travail qui rendait impossible la pratique des sports envisagés d'ici la fin de saison, ça n'avait pas de sens, pour le reste, et bien on prévoit évidemment la remise à niveau du terrain, comme chaque année pour qu'il soit évidemment, à l'issue des championnats, et bien travaillé de manière à ce qu'il soit en parfait état pour le Meeting International d'Athlétisme.

Voilà, je crois que l'essentiel est dit, qu'il y ait eu une erreur, peut être un défaut d'estimation de ce que ça pouvait donner au niveau du hersage du terrain, ça a le mérite d'avoir été constaté et j'espère qu'en une semaine et demi, on aura réparé pour l'immédiat, tiré les conclusions pour l'avenir et probablement retenu la leçon pour pouvoir donner les conseils adéquats aussi aux différentes Communes, clubs sportifs qui vivront, à coup sûr, le même type de problèmes.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Document 14-15/205 : Question écrite d'un membre du Conseil provincial relative à l'avenir de la filière courte et/ou bio.

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez également sur vos bancs le texte de cette question écrite. S'il le souhaite, j'invite son auteur M. André GERARD, à venir développer sa question à la tribune.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

On ne peut que se réjouir de constater la pertinence des pistes de soutien à l'agriculture que nous avons décidées collectivement lors de la législature précédente afin de promouvoir ce secteur d'activité à une époque très difficile.

Vendredi passé, Agricharme était à Stavelot dans une exploitation de la filière bio. Les Services Agricoles de la Province ont à nouveau fait preuve de compétence et d'efficacité ; il est bon de le signaler et de le rappeler de temps en temps.

Pour l'heure d'aujourd'hui, nous pouvons être satisfaits du chemin parcouru depuis les décisions, à l'unanimité, prises sous l'égide de Monsieur Julien MESTREZ précédemment Député en charge de l'Agriculture. Nous avons décidé de travailler sur le long terme avec la

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

pérennisation des objectifs. J'espère que c'est toujours à l'ordre du jour. Monsieur le Député pourra, je n'en doute pas, nous le confirmer.

Mais la pérennisation sous entend que le travail doit être soutenu et revu en permanence. Actuellement, nous avons atteint semble-t-il, le potentiel disponible et les capacités d'augmenter l'offre au consommateur deviennent de plus en plus compliquées alors que la demande est croissante.

A l'aube de nouvelles périodes problématiques pour nos producteurs laitiers voir viandeux, de méthode traditionnelle, nous nous retrouvons paradoxalement en difficulté de fournir tant le bio que de répondre de manière pérenne aux besoins de la filière courte en certains domaines. Impressionnant semble être le manque cruel dans la transformation par le producteur lui-même.

Ce constat, dans le domaine des fromages par exemple est exemplatif et pose plus largement question. Si rien n'est fait, nous risquons de perdre le bénéfice de tout le travail des services provinciaux mais aussi de porter une nouvelle atteinte à l'image du politique qui n'a vraiment pas besoin de cela.

Monsieur le Député, il n'est pas question d'opposer le bio à la filière courte ou à qui que ce soit. Fraîchement promu, pourriez-vous préciser quels sont vos projets afin de soutenir le développement de ces différents secteurs de productions locales ou bio ?

Nous sommes à la croisée des chemins et des décisions sont à prendre. N'est-il pas temps de faire un premier bilan et de mettre en évidence les faiblesses du processus afin de prendre les bonnes décisions ?

Je ne résiste pas à faire ici une incise, voire un point ou une passerelle avec le secteur Enseignement et Formation, Monsieur le Député Président n'est pas là mais il n'en n'a pas fini avec moi. En effet, quelques candidats se sont tournés vers une formation maraîchère. Là aussi pour la filière courte entre-autre, nous pouvons nous en réjouir. Des débouchés, des emplois, en résumé, un avenir moins sombre, sauf que cela ne suffira malheureusement pas car pour vendre et transformer, il faut d'abord produire et l'accès à la terre de culture est souvent bien compliqué.

Voici donc une nouvelle piste de réflexion pour vous et vos Services Monsieur le Député. Je ne doute pas que les Services sont prêts à continuer le travail entamé depuis quelques années avec autant d'efficacité qu'ils l'ont déjà prouvé.

Vous faisiez partie, à l'époque, de la Commission Agriculture en tant que Conseiller. Maintenant à l'échelon décisionnel, pouvez-vous nous éclairer sur vos projets ?

De manière plus spécifique, ne pensez-vous pas qu'il est temps de rappeler aux candidats potentiels ce que la Province est en capacité de leur apporter comme aides en ce domaine ? Le savoir-faire et le faire-savoir vont de paire.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Que penseriez-vous de l'utilité d'organiser un Conseil provincial thématique sur le sujet avec le soutien, par exemple, de Promogest ?

Ne donnons pas raison à ceux qui ont été frileux jusqu'à présent, alors que nous avons les outils pour les convaincre.

Pour compléter peut être l'information, peut être avez-vous lu l'article dans Le Soir, au milieu, d'une personne qui n'est quand même pas, qu'on ne peut pas connoter Ecolo au premier abord, c'est Olivier De Schutter, qui parle justement, qui est interviewé sur l'expo à Milan concernant « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à M. le Député provincial André DENIS pour la réponse du Collège provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Monsieur Gérard, vos questions me réjouissent car elles démontrent, encore une fois, tout l'intérêt que vous portez à nos actions. Je vais donc tenter d'y répondre avec soin.

Sachez que notre activité en circuits courts, menée au travers de l'ASBL CPL-PROMOGEST, remporte un vif succès. Cependant, dans le secteur des produits laitiers transformés, bio ou pas, la demande dépasse la production de nos artisans, comme vous l'avez signalé. Ces derniers n'y sont pas assez nombreux.

Par ailleurs, nous devons nous accommoder du rythme et du rendement inhérents à la confection artisanale. Mais les producteurs actuellement présents dans le bio et la filière courte sont informés au jour le jour, par nos services, de l'évolution de la demande et des nouvelles opportunités du marché.

Pour répondre à ces nouvelles opportunités, certains ont augmenté le volume de leur production. Mais leur champ d'action immédiate est limité : pour aller plus loin, investissements et recours à du personnel supplémentaire sont nécessaires. On peut comprendre que sauter ce pas requière un délai de réflexion dans le chef de ces entrepreneurs. La décision est leur et elle n'est pas facile à prendre.

Pour les y aider, les services de comptabilité et de conseil en gestion des Services Agricoles sont à leurs côtés ! De la simulation à l'élaboration de dossiers de subvention quand les aides leur sont accessibles, tout est fait pour faciliter la tâche des décideurs.

Sur le plan technique, dans le secteur végétal, les Services agricoles ont mis en place un encadrement à la reconversion en Bio. Ils assurent ainsi le suivi d'une quinzaine d'exploitations et d'une dizaine de jardins collectifs organisés par les Communes, les CPAS ou les écoles. Pour le secteur animal, un vétérinaire spécialisé en bio est à disposition des agriculteurs qui souhaitent se lancer dans cette aventure.

Les Services organiseront d'ailleurs, le 29 mai prochain, à Horion, la quatrième édition,

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

preuve que l'on ne vous a pas attendu pour lancer la « machine », de la journée interprofessionnelle du bio et ce, en collaboration avec les autres acteurs du secteur, centre pilote de la Région Wallonne, ainsi que d'autres partenaires privés.

S'engager dans la production, la transformation et la distribution en circuit court demande la mobilisation de nombreuses compétences que ne possèdent pas toujours, et c'est bien normal, nos producteurs. Sur ce point encore, nos services innovent. Une base de données destinée à répondre aux nouvelles exigences européennes en matière d'étiquetage est en développement. Elle s'avère être un outil indispensable pour déterminer, par exemple, les allergènes, calculer les valeurs alimentaires des produits... Ce nouvel instrument servira à une cellule de conseil qui devrait naître de la collaboration transversale entre les Services Agricoles et les Laboratoires provinciaux.

Nous sommes également convaincus qu'il est important d'offrir des formations en matière de diversification. Une réflexion sur ce sujet est bien en cours dans le cadre de la réorganisation de la ferme provinciale et de son transfert vers le secteur de l'Enseignement. Nous espérons que ces cycles de formation rencontreront un beau succès auprès des agriculteurs.

Produire, c'est bien. Produire ET transformer, c'est sans doute mieux. Mais ce n'est pas sans coût : cela exige une motivation, un travail et un investissement supplémentaires. Valoriser ces produits issus de la transformation est également l'un des objectifs que la Province de Liège s'est fixés. Et nous espérons, avec mon collègue Robert MEUREAU, le mener à bien grâce à notre opération sur les circuits courts. Je ne sais pas si l'herbe est plus verte en province de Liège qu'ailleurs, bien qu'en agriculture biologique, vous savez que elle ne doit pas l'être trop non plus mais voilà quels sont nos projets concernant le soutien au développement des secteurs bio locaux. Voilà le bilan de ce qui est fait et de ce qu'il reste à faire.

Monsieur Gérard, vous le savez, l'agriculture est un secteur qui me tient à cœur. Au travers de mes nouvelles fonctions, je continuerai, comme vous vous en doutez, à soutenir nos agriculteurs. Mes décisions seront donc celles nécessaires à la poursuite de cette tâche.

Ainsi, sachez que je désire mettre en route un cycle de conférences destinées aux associations agricoles et aux petits producteurs. J'espère avoir ainsi l'occasion de rencontrer, dans chacun de nos arrondissements, ceux qui « font » l'agriculture, de leur présenter nos actions et le modèle mis en place ainsi que de promouvoir auprès d'eux notre rôle de facilitateur entre artisans-producteurs et la grande distribution.

Enfin, vous me parliez de l'intérêt d'organiser un Conseil provincial sur le sujet. Sans aller jusqu'au Conseil spécifique, je pense effectivement qu'organiser un Conseil thématique sur l'agriculture, éventuellement associée à l'environnement, aurait en effet tout son sens. Ce serait l'occasion d'évoquer, entre autres et à loisir, cette problématique et, pourquoi pas, celle de la chasse voire encore celles des dégâts liés aux blaireaux ou aux castors...

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015**IX.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.**

Document 14-15/207 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Conseil des Pouvoirs organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné », en abrégé « C.P.E.O.N.S. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 14-15/207). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/235 : Adoption d'un règlement relatif aux élections des Directeurs de catégorie et du Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour complémentaire (document 14-15/235).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé plusieurs remarques. J'invite donc le rapporteur, Mme Josette MICHAUX, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MICHAUX, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, Chers Collègues.

La première Commission avait examiné entre autres le document 14-15/235 qui avait pour objet l'adoption d'un nouveau règlement relatif aux élections des Directeurs de catégorie

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

et du Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège.

Ce nouveau règlement est une application de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2014 fixant les procédures d'élection des Directeurs-présidents et des Directeurs de catégorie des Hautes Ecoles organisées et subventionnées par la Communauté française, publié au Moniteur Belge du 31 octobre 2014.

Le nouveau règlement a été approuvé à l'unanimité lors de la Commission paritaire locale de l'Enseignement supérieur de plein exercice du 4 mars 2015.

Dès le début de la séance, nous prenons connaissance d'un document déposé par un commissaire proposant des amendements au texte du nouveau règlement en question.

La Présidente de la Commission rappelle que la procédure de dépôt de ce document n'est pas réglementaire cependant, les commissaires acceptent d'examiner les propositions.

La Présidente donne la parole à l'auteur du document qui souhaite argumenter ses propositions.

Les amendements proposés auraient pour but de faire participer les étudiants de la Haute école de notre Province à l'élection de son Directeur-président, en étant repris parmi les électeurs et ce à concurrence de 20% du résultat final laissant une nette majorité aux représentants du personnel enseignant à concurrence de 80% .

Ceci, afin d'attirer l'attention des candidats potentiels sur la qualité de l'enseignement et les intéresser à la vie des étudiants rejoignant ainsi ce qui se fait déjà dans plusieurs universités.

Un commissaire demande si nous avons le droit de déroger à l'arrêté ?

Le Directeur général de l'Enseignement rappelle que le texte du règlement tel qu'il nous est proposé par le Collège, correspond intégralement au texte original de l'Arrêté qui ne prévoit pas de représentation des étudiants ni la possibilité d'en mettre une en place.

Il rappelle également que, les étudiants peuvent faire entendre leur point de vue par le biais des différents organes et instances dans lesquels ils sont présents.

Après avoir entendu les réponses de M. le Directeur général de l'Enseignement, un consensus se dégage au sein de la commission sur la motivation de la demande.

M. le Député provincial-Président propose alors, dans l'attente d'une éventuelle nouvelle disposition réglementaire prévoyant ce cas, qu'une recommandation formelle au nom de la 1^{ère} Commission soit rédigée par le M. le Directeur général de l'Enseignement et de la Formation et soit adressée à la Commission d'audition des candidats de sorte que celle-ci soit attentive, dans ses critères d'audition, aux motivations des candidats et à leurs préoccupations vis-à-vis des étudiants.

La 1^{ère} Commission s'est prononcée sur ce document par 8 voix pour, 0 contre et 4

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

abstentions.

Si je peux peut-être encore ajouter, nous avons du recevoir le texte sur notre banc de la recommandation écrite par M. le Directeur général.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Elle est bien là. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/236 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Radio Télévision Culture », en abrégé « R.T.C. » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

Document 14-15/237 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Télévesdre » - Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 8 et 9 de l'ordre du jour complémentaire (documents 14-15/236, 14-15/237) ont été regroupés à la demande de la première Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la première Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/208 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Fonds d'entraide de la Province de Liège » – Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 14-15/208). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

C'est donc par 6 voix pour et 4 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/209 : Octroi de subventions en matière Sociale – Octroi d'une subvention à 10 associations dans le cadre de l'intégration des populations d'origine étrangère.

Document 14-15/210 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Toma Stena ».

Document 14-15/211 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « La Porte Ouverte Visétoise ».

Document 14-15/238 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « Au fil du lien ».

Document 14-15/239 : Octroi de subventions en matière Sociale – Demande de soutien de l'asbl « La Pelote de Laine ».

(Voir rapports)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

M. LE PRESIDENT.- Points 11, 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/209, 14-15/210, 14-15/211, 14-15/238, 14-15/239) ont été regroupés à la demande de la deuxième Commission.

Ces cinq documents ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission. Le document 14-15/210 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Vincianne PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre 2^{ème} Commission s'est réunie ce 29 avril.

Le point 14-15/210 de l'ordre du jour de la Commission était consacré à l'octroi d'une subvention à l'asbl « Toma Stena ».

En effet, cette asbl a sollicité cette subvention afin d'offrir des tenues sportives aux athlètes de l'asbl dans le cadre des « Special Olympics » et afin d'honorer des factures d'achats de nourriture.

Un Commissaire a demandé si la demande de subvention relative aux factures d'achats de nourriture était liée à des achats pour la participation aux « Special Omlypics » ou si par contre c'était une demande suite des difficultés financières de l'asbl.

Il a été répondu que cette aide était en principe destinée à des achats de nourriture dans le cadre de la participation aux « Special Olympics » mais que des vérifications seraient quand même faites.

Le point a été adopté par 6 voix pour et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/209, 211, 238 et 239, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 6 voix pour et 4 abstentions.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 14-15/AB/01 : Amendement budgétaire : Proposition de création d'un article budgétaire relatif au soutien d'un projet innovant lié à la problématique du suicide chez les jeunes.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 14-15/AB/01).

Cet amendement a été soumis à l'examen de la deuxième Commission qui a décidé de le reporter à une date ultérieure, en accord avec son auteur.

Document 14-15/212 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Festival International du Rire de Liège ».

Document 14-15/213 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre culturel de Marchin ».

Document 14-15/214 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Présence et Action Culturelles – Régionale de Liège ».

Document 14-15/215 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Musée communal de Comblain-au-Pont ».

Document 14-15/216 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Les Amis du Château Féodal de Moha ».

Document 14-15/217 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Centre des Musiques Actuelles », en abrégé « Atelier Rock ».

Document 14-15/240 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Dan San » et de l'asbl « 36 Cow boys ».

Document 14-15/241 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Association de gestion des Domaines touristiques du Vallon de la Lembrée ».

Document 14-15/242 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre culturel de Saint-Georges ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 de l'ordre du jour actualisé (documents 14-15/212, 14-15/213, 14-15/214, 14-15/215, 14-15/216, 14-15/217, 14-15/240, 14-15/241, 14-15/242) ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Ces neuf documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. Votre Commission vous propose donc de les adopter par 8 voix pour et 2 absentions pour le document 213 et par 9 voix pour et 2 abstentions pour les 8 autres documents.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

A l'unanimité, le conseil adopte lesdites résolutions.

Document 14-15/243 : Octroi de subventions en matière de Fonds Structurels Européens – Demande de soutien de la Fondation BIOMEDICA.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 14-15/243).

Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/218 : Services provinciaux : Modifications à apporter au règlement relatif aux frais de séjour et de parcours pour missions accomplies dans l'intérêt de la Province.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 14-15/218). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, M. Jean-Claude MEURENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce lundi 27 avril pour examiner notamment les modifications à apporter au règlement relatif aux frais de séjour et de parcours pour les missions accomplies dans l'intérêt de la Province.

Un éminent membre s'interroge de savoir pourquoi il n'a pas été procédé à l'arrondi des montants de dépenses autorisées prévues à l'article 6 qui devient dans le présent l'article 29.

Il lui est répondu que ces montants décidés par résolution du Conseil provincial du 26 juin 1997 étaient évidemment en francs belges et qu'ils ont été convertis en euros, ils l'ont été non pas au franc mais au cent, et qu'un arrondi dans le cas présent entraînerait de facto un trop grand nombre de modifications dans d'autres réglementations ou matières.

C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que la Commission décide d'adopter le projet de résolution.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/219 : insertion d'un congé d'accueil en vue du placement d'un mineur sur décision judiciaire et d'un congé pour soins d'accueil – Modification de l'annexe 4 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 14-15/219). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/220 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de trois minibus « 22 + 1 » pour les besoins de l'IPEA de La Reid, de l'IPES de Jemeppe et de l'IPES de Herstal.

Document 14-15/221 : Enseignement de la Province de Liège – Direction Générale – Service Gestion : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan l'Equipement didactique 2015 financé par la Province de Liège, la Fédération Wallonie-Bruxelles (modernisation et équipements) et par la Région Wallonne (CEFA), de matériel didactique de mécanique automobile, pour les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège.

Document 14-15/222 : Enseignement de la Province de Liège – Direction Générale – Service Gestion : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement didactique 2015 et via le CEFA, de matériel d'électrotechnique pour les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège.

Document 14-15/223 : Enseignement de la Province de Liège – Direction Générale – Service Gestion : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan d'équipement didactique 2015 et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant, de matériel de soins pour les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège pour une période d'un an (2015 – 2016).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 29, 30, 31 et 32 de l'ordre du jour (documents 14-15/220, 14-15/221, 14-15/222, 14-15/223) ont été regroupé à la demande de la quatrième Commission.

Ces quatre documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Les documents 14-15/220 et 221 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Madame Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre quatrième Commission s'est réunie ce 27 avril à l'examen du point relatif aux Services provinciaux – Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition de 3 minibus « 22 + 1 » places, pour les besoins de l'IPEA de La Reid, de l'IPES de Jemeppe et de l'IPES de Herstal.

Un Commissaire évoque le passé où les Communes pouvaient s'associer à ce type de marché, par exemple pour les désherbeurs et demande pourquoi ne pas faire la même chose pour celui-ci ? Les Communes ont aussi besoin parfois de minibus.

Il lui est répondu qu'on pourrait y penser, qu'on prend note de la remarque. Cependant, les marchés pour les minibus sont plus rares. Les derniers datent de 2001-2003.

La Commission a adopté le point par 8 voix pour et 3 absentions.

Le point suivant pour Enseignement de la Province de Liège – Direction Générale – Service Gestion : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de l'acquisition, dans le cadre du plan l'Equipement didactique 2015 financé par la Province de Liège, la Fédération Wallonie-Bruxelles (modernisation et équipements) et par la Région Wallonne (CEFA), de matériel didactique de mécanique automobile, pour les besoins de divers établissements d'Enseignement de la Province de Liège.

Un Commissaire évoque les technologies de plus en plus compliquées dans toutes les marques automobiles et demande si les ateliers scolaires sont encore équipés en fonction des besoins des entreprises.

Il lui est répondu que oui pour les établissements de Huy, Verviers et Seraing.

La résolution est adoptée par 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. En ce qui concerne les documents 14-15/222 et 223, ceux-ci n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. La quatrième Commission vous propose dès lors de l'adopter par 8 voix pour et 3 abstentions pour le document 222 et par 9 voix pour et 3 abstentions pour le document 223.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 14-15/224 : Mise à disposition des Communes de Marchin et de Faimes d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions administratives classiques (loi SAC) des infractions environnementales (Code de l'Environnement) et des infractions de voirie (décret du 6 février 2014).

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 14-15/224). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+.

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/225 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la SA « Golazo Sports » - Prise en charge de frais dans le cadre de l'édition 2015 du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège.

Document 14-15/226 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de Monsieur Christian LEBEAU représentant l'association de fait « Cyclo Club les Amis du Hawy – Soumagne ».

Document 14-15/227 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Team cycliste de Hesbaye ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 34, 35 et 36 de l'ordre du jour (documents 14-15/225, 14-15/226, 14-15/227) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission. Les documents 14-15/225 et 227 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Notre 4^{ème} Commission réunie ce lundi 27 avril a examiné le document 14-15/225 relatif à l'octroi de subventions en matière de sports – demande de soutien de la SA GOLAZZO Sports pour la prise en charge de frais dans le cadre de l'édition 2015 du Meeting International d'Athlétisme de la Province de Liège.

Un des membres de notre Commission fait remarqué que la convention qui nous lie avec la SA GOLAZZO est une convention de trois ans et que 2015 est la dernière année reprise.

Il se pose donc la question de savoir si des contacts ont été pris en vue de l'organisation de ce Meeting pour 2016 et les années suivantes.

Il lui est répondu qu'il n'y a pas encore eu de contact spécifique mais bien des relations continues avec GOLAZZO et qu'il existe une volonté commune de continuer la collaboration actuelle.

Cette société est effet spécialisée dans la création d'événements notamment en athlétisme avec par exemple le Mémorial Vandamme ou d'autres manifestations.

Cette firme a également intérêt à garder un beau meeting en région wallonne et il est à souligner qu'après 15 ans d'expérience, il n'y a jamais eu le moindre problème, l'ensemble des prestations ont toujours été de qualité.

Une autre remarque a par ailleurs été faite qui n'est pas directement liée avec ce point spécifique mais je crois qu'on l'a abordé un petit peu tantôt.

Elle a trait à la vétusté de la piste qui a déjà bien vieilli et qui aura besoin de plus qu'un gros entretien. Une demande de subvention auprès de la Région a déjà été introduite en vue de son renouvellement.

C'est par 9 voix pour et 3 abstention que notre commission a adopté ce projet.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. En ce qui concerne le document 14-15/226, celui-ci n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la quatrième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 14-15/228 : Désignation d'un comptable des matières pour le Service provincial de la Jeunesse – Espace Belvaux.

Document 14-15/229 : Désignation d'un comptable des matières pour le Service provincial de la Jeunesse – Service « Jeunesse »

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 37 et 38 de l'ordre du jour (documents 14-15/228, 14-15/229) ont été regroupés à la demande de la quatrième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'ont soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que Votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 14-15/244 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'entraînement et de formation de

haut niveau en Football de la Région wallonne », en abrégé « C.R.E.F » asbl – Exercice 2013/Prévisions 2014.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 39 de l'ordre du jour (document 14-15/244).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/245 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande d'un soutien de l'asbl « Union Cycliste de Seraing ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 40 de l'ordre du jour (document 14-15/245).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 9 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/230 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Aménagement d'une Maison Erasmus et de locaux d'administration pour la Haute Ecole de la Province de Liège dans l'ancien Hôtel de Ville de Jemeppe.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 41 de l'ordre du jour (document 14-15/230).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/231 : Travaux supplémentaires du chantier « Travaux de réfection de la route provinciale sur la Commune de Juprelle » - Avenant n° 1.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 42 de l'ordre du jour (document 14-15/231).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR,

le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/232 : Concession de service public relative à la gestion de la cafeteria, assortie d'une mission de conciergerie, au Centre provincial de formation de Tennis à Huy – Conditions d'octroi de la présente concession : cahier spécial des charges, convention.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 43 de l'ordre du jour (document 14-15/232).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission a soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur, M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. STEIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre 5^{ème} Commission réunie ce 28 avril a donc examiné le document 14-15/232 concernant la concession de service service public relative à la gestion de la cafeteria, assortie d'une mission de conciergerie, au Centre provincial de formation de Tennis à Huy.

Tout d'abord Mme la Directrice nous rappelle que beaucoup de concessionnaires se sont succédés ces dernières années là-bas mais ce fut autant d'échecs. Alors, pourquoi ? Elle explique certaines raisons. Tout d'abord un déséquilibre existe entre la redevance payée et la rentabilité de la cafeteria, également une grande fréquentation scolaire donc peu rentable. Aussi, des plages horaires très difficiles.

En conséquence, il est donc proposé de revoir le cahier des charges pour lancer le marché. Dans les critères de sélection seront insérés un plan financier, une note d'introduction sur la manière de gérer la cafeteria, un projet aussi de ce qui figurera au menu, la variété des repas, également la redevance sera réduite à néant et un forfait annuel sera accordé pour les charges. Enfin, pendant les plages horaires peu rentables, le gérant pourra exploiter un distributeur automatique.

Un commissaire demande si l'indemnité versée est un pourcentage de charges réelles. La Directrice lui répond qu'il s'agit d'un forfait annuel de 5.000 € correspondant à une estimation basée sur l'expérience du passé.

Un autre commissaire demande la confirmation que la redevance est réduite à 0. La Directrice confirme et ajoute qu'une caution de 1.000€ sera néanmoins réclamée.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

La proposition est donc adoptée par 7 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/233 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien de l'asbl « Foire Agricole de Battice-Herve »

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 44 de l'ordre du jour (document 14-15/233).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/234 : Octroi de subventions en matière d'Infrastructures et Environnement – Demande de soutien de la Ville de Hannut.

(Voir rapport)

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

M. LE PRESIDENT.- Point 45 de l'ordre du jour (document 14-15/234).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé plusieurs questions. J'invite le rapporteur M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. NIX, Rapporteur (à la tribune).- Chers Collègues,

Votre 5^{ème} Commission s'est réunie ce mardi pour débattre du document 14-15/234 pour la subvention en matière d'infrastructures et d'environnement. Demande de soutien de la Ville de Hannut. La subvention est de 100.000€ pour la création d'un parking de covoiturage.

Un membre demande la parole et dit clairement qu'il se doit de poser une question pour que ce point ne passe pas inaperçu lors de la séance du Conseil provincial car il est important de souligner le travail effectué par la Province dans ce domaine.

Il a en fait deux questions. La première, est-il prévu un éclairage intelligent ?

Il lui est répondu que non. Celui-ci n'étant pas approprié pour ce parking. C'est au cas par cas que les services étudient la possibilité d'utiliser ce type d'éclairage.

Sa deuxième question : y a-t-il une borne d'approvisionnement électrique ?

Il lui est répondu qu'effectivement une borne d'approvisionnement électrique serait installée sur ce parking.

Un autre membre pose la question suivante, quel type de borne serait installé ? A chargement rapide ou autre ?

Il lui est répondu qu'il existe deux types de bornes, le type de borne utilisé en Belgique et par la Province est pour un chargement accéléré ou lent avec un commutateur qui est placé suivant les besoins. Accéléré pour un temps de charge de 0 à 4 heures et lent pour un temps de charge de 0 à 6 heures, pour un chargement complet de la batterie.

Il existe un deuxième type de borne dite rapide mais uniquement quelques exemplaires sont utilisés en France parce que très onéreux, approximativement 25.000€ / pièce et demandant un raccordement électrique spécifique avec un temps de charge de 30 minutes pour une charge complète. .

Pas d'autres questions sur ce point, votre 5^{ème} Commission vous propose d'adopter ce point par 6 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/246 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du nouveau marché – Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal – Remplacement de la toiture et des bardages isolés du hall des sports – Projet modifié.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour (document 14-15/246).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 6 voix pour et 2 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote :

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 14-15/247 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché de travaux de renouvellement de l'étanchéité et d'isolation thermique des toitures des blocs 1 et 6 (projet BRICKER) à la Haute Ecole de la Province de Liège, site Gloesener.

Document 14-15/248 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Haute Ecole de la Province de Liège (catégorie technique) – Site Gloesener – Travaux d'isolation thermique des façades, de remplacement de châssis de fenêtres et d'intégration de modules de ventilation décentralisée dans les blocs 1 et 6 (projet BRICKER).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 47 et 48 de l'ordre du jour (documents 14-15/247, 14-15/248) ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces trois documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission et ont soulevé plusieurs questions. J'invite donc le rapporteur M. Gérard GEORGES à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GEORGES, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Chers Collègues.

Effectivement, Monsieur le Président, votre cinquième Commission a suggéré de grouper ces deux dossiers car il s'agit du même bâtiment, le site Gloesener de la Haute Ecole de la Province de Liège et de deux marchés publics de travaux.

Le premier d'une part Marché de travaux de renouvellement de l'étanchéité et d'isolation thermique des toitures, le second concerne un marché de travaux d'isolation des façades, de remplacement des châssis de fenêtres ainsi que d'intégration de modulations de ventilation décentralisée.

Pour rappel, notre Conseil provincial avait déjà approuvé fin 2014 les conditions du marché de remplacement du mur rideau de la façade principale et le placement d'une cogénération à base de biomasse.

Entre-temps, notre Collège a adjugé ces dossiers et aujourd'hui, nous passons au mode de passation et aux conditions de ces marchés.

Pour rappel également, notre Conseil avait décidé de faire le maximum pour appliquer le projet européen dit BRICKER sur ce site Gloesener particulièrement énergivore.

Le projet BRICKER, nous le connaissons aujourd'hui car il contient, pour rappel, deux objectifs majeurs : réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique de 50 % en recourant autant que faire se peut aux énergies renouvelables.

Un Conseiller demande une précision concernant le coefficient de transmission thermique des isolants. Une discussion s'engage alors entre techniciens spécialistes sur différentes notions techniques qui distinguent bien les valeurs d'isolation propres aux matériaux de celles d'une isolation globale du bâtiment.

Nous comprenons que les notions techniques ont fortement évolué au cours de ces dernières années avec l'introduction de la P.E.B., la Performance Énergétique des Bâtiments, une notion qui est en perpétuelle évolution.

Votre cinquième Commission s'est prononcée par 6 voix pour et 2 abstentions sur le dossier 14-15/247 et également par 6 voix pour et 2 abstentions sur le dossier 14-15/248.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 30 AVRIL 2015

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

X. - Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 49 de l'ordre du jour. Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2015, je le déclare approuvé.

XI.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Je vous rappelle que la prochaine réunion du Conseil provincial aura lieu déjà le jeudi 28 mai à 15H00.

La réunion publique est levée à 16 H 50'.

XII.- Huis clos

En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre Salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder les points à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive dans la Salle.